Appréhender le contexte réglementaire des techniques d'achats spécifiques

Webinaire | 20/10/2023

Animé par :



Un webinaire organisé par :



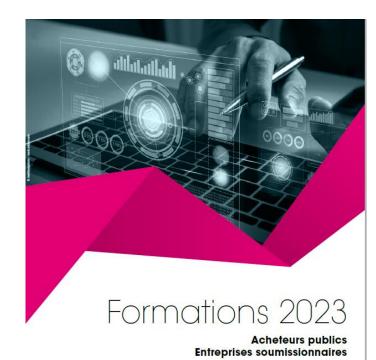
Les formations achatpublic.com



formations.achatpublic.com

Les formations aux marchés publics achatpublic.com délivre des formations pour les acheteurs publics et les entreprises soumissionnaires. Ce sont plus de 50 programmes et 600 sessions programmées à Paris et en province en 2023.

Notre organisme est certifié Qualiopi.







Les formations associées au thème d'aujourd'hui

Les six techniques d'achats

Appréhender les techniques du Code de la Commande publique

<u>Technique d'achat : Les catalogues électroniques</u>

<u>Technique d'achat : les enchères électroniques</u>

Technique d'achat : le Système d'Acquisition Dynamique

Technique d'achat : Le système de qualification



https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/

LA FOLLE SEMAINE DES MARCHES PUBLICS!





6 01 81 93 38 84

formations.achatpublic.com

LES 8 PARCOURS MÉTIERS

	Parcours Métier (CY08)	Parcours Découverte (AFS02)	Parcours Techniques d'achats (AFS09)	Parcours Pratique (AFS05)	Parcours Expertise (AFS10)	Parcours Excellence (AFS11)	Parcours Travaux (AFS06)	Parcours Thématiques (AFS08)
27-nov	Parcours métier (CY08)			Conférence d'actualité (AFSC)				
28-nov		APA03 La passation des marchés publics	APA28 New: Les six techniques d'achats	GMP20 Devenir un acheteur public performant	APA24 - Jour 1 Les marchés et le développement durable	APA34 Intégrer l'économie circulaire dans vos achats	MP18 - Jour 1 Pratique du CCAG Travaux	APA20 Les marchés publics d'énergie
29-nov		APA04 L'analyse du besoin et la rédaction du DCE	APA22 Les accords cadres	APA09 Les modifications en cours d'exécution	APA24 - Jour 2 Les marchés et le développement durable	APA25 La théorie de l'imprévision appliquée aux marchés publics	MP18 - Jour 2 Pratique du CCAG Travaux	APA17 Les marchés publics d'assurances
30-nov		APA05 L'analyse des candidatures et des offres	APA31 Systèmes d'acquisition dynamique (0,5 jour)	APA10 Anticiper et gérer les contentieux dans les marchés publics	APA26 - Jour 1 Mettre en œuvre une démarche de performance achats	APA27 Définir une stratégie d'achats résilients	MTC84 - Jour 1 Economie circulaire – valoriser les matériaux de la construction	APA19 Les marchés publics d'informatique
			APA30 Systèmes de qualification (0,5 jour)					
01-déc		APA07 Le suivi d'exécution	APA32 Catalogues électroniques (0,5 jour)	APA29 New Commande Publique : prévenir les situations de conflits d'intérêts	APA26 - Jour 2 Mettre en œuvre une démarche de performance achats	APA23 Les achats innovants	MTC84 - Jour 2 Economie circulaire – valoriser les matériaux de la construction	APA18 Les marchés publics de restauration
			APA33 Enchères électroniques (0,5 jour)					



- Les techniques d'achat définition & objectifs
- Accord-cadre: technique d'achat maîtrisée?
- Catalogue électronique
- Système d'acquisition dynamique: nouvelle star des techniques d'achat





Distinction techniques – procédures – modes de dévolution

Procédure adaptée (« MAPA »)

Appel d'offre

Procédure avec négociation

Dialogue compétitif

PROCÉDURES

Marché alloti

Marché non-alloti

Marché de conception-réalisation

Marché global de performances

MODES DE DÉVOLUTION Accord-cadre

Concours

Système de qualification (EA)

Système d'acquisition dynamique

Enchères électroniques

TECHNIQUES D'ACHAT







- Dans le respect des règles applicables aux procédures
- Procéder à la présélection d'opérateurs économiques susceptibles de répondre à son besoin ou permettre la présentation des offres ou leur sélection, selon des modalités particulières.
- En ayant recours à:
 - L'accord-cadre
 - Le concours
 - Le système de qualification (entités adjudicatrices)
 - Le système d'acquisition dynamique
 - Les enchères électroniques









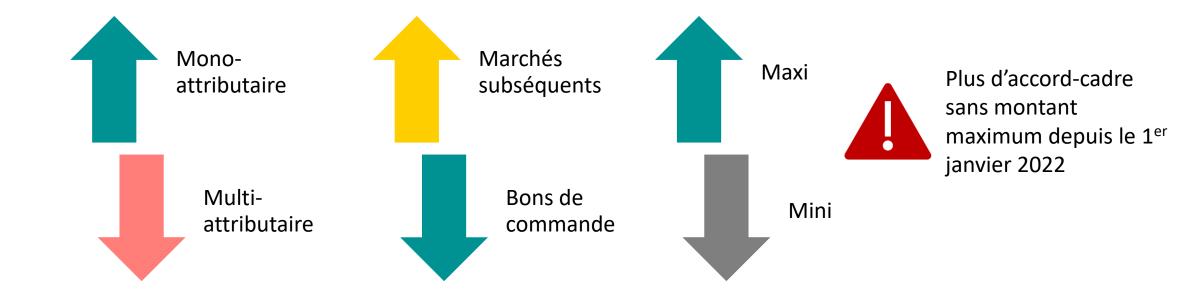


Directive « marchés » (2014/24/UE):

• Art. 34

Code de la commande publique

- Art. L.2125-1
- Art. R.2121-8
- Art. R.2161-1 À R.2162-566



CCP, R.2162-1 à R.2162-14



Peut être autorisé ou imposé

- Son format/ équipement électronique utilisé/ modalités de connexion/ spécificités techniques doivent ê être indiqués
- Les marchés spécifiques peuvent être attribués sur la base d'un catalogue actualisé si un catalogue initial exigé pour accéder au SAD

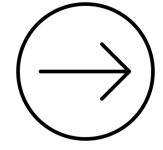




Quels marchés pour une passation en SAD?

CCP, art. L.2125-1

Directive « marchés » (cons.62)



achats d'usage courant produits, travaux ou services d'usage courant ou standards qui sont généralement disponibles sur le marché

CCP, art. R.162-39

fournitures, de services ou de travaux

TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES COURANTS «Achat sur étagère »

L'intérêt & les avantages du SAD

Permet au pouvoir adjudicateur de disposer d'un éventail particulièrement large d'offres et donc de garantir une utilisation optimale des deniers publics grâce à une large concurrence en ce qui concerne les produits, travaux ou services d'usage courant ou standards qui sont généralement disponibles sur le marché (Directive, cons.63)



Levier d'innovation dans le domaine des achats courants à forte concurrence et évolution technologique



Permet d'anticiper la disponibilité des fournitures



Permet l'amélioration des offres à tout moment



Permet de constituer un vivier de fournisseurs en constante amélioration



Simplifie le processus d'approvisionnement pour les acheteurs et pour les fournisseurs (flexibilité)



Permet d'améliorer la connaissance du secteur par l'acheteur (sourcing)

• Les défis & les difficultés du SAD

Ces demandes de participation devraient normalement être examinées dans un délai maximal de dix jours ouvra bles, étant donné que l'évaluation des critères de sélection s'effectuera sur la base des exigences simplifiées en matière de justificatifs qui sont énoncées dans la présente directive.

(Directive, cons.64)



Nécessite une gestion... dynamique (services formés et réactifs)



Travail de préparation important pour une bonne mise en place

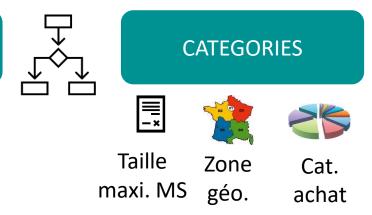


Complexité (apparente?)

Reproduction interdite 13

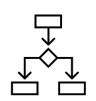
• Mise en place du système

SAD UNIQUE



Préciser critères/ catégorie

CATALOGUE ÉLECTRONIQUE



OFFRE « CLASSIQUE »

PROCÉDURE ADAPTÉE



AOR

En fonction de l'estimation du montant de tous les marchés spécifiques du SAD



- Avis indiquant qu'il s'agit d'un SAD & précisant sa durée de validité
- Critères d'attribution des marchés spécifiques (à préciser ultérieurement si on souhaite)
- Publication du DCE qui restera accessible par voie électronique pendant la période de validité du SAD

Pistes de réflexion

- Quelle technique pour quels achats
- Quelle maturité des services opérationnels (capacité d'adhésion/ maîtrise de l'outil)

Reproduction interdite 15

Merci de votre attention

Besoin d'aller plus loin ?



https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/

